



retenue sur DG pour matelas jauni et menage

Par **Adriana29**, le **23/06/2023** à **16:20**

Bonjour,

Je suis restée dans une location meublée 4.5 ans, dépôt de garantie 1500€, et sur l'EDL d'entrée le matelas était neuf. Sur le EDL de sortie le matelas très légèrement jauni en partie haute mais bon état. ils nous ont retenus 250€ (10% par an du prix de matelas) pour matelas taché et 100€ frais de ménage (prises et plinthes poussiéreuses, quelques taches dans le four) J'ai demandé la facture de ménage et ils m'ont répondu que c'est le propriétaire qui a fait le ménage, donc ils nous ont retenus 100€ car 4h de ménage au tarif de 25€/h.

Est-ce qu'ils peuvent nous facturer 10% par an de matelas et le ménage fait par le propriétaire?

P.S. a l'EDL d'entrée l'appartement n'était pas nettoyer très bien, état générale BON ETAT, et l'EDL de sortie aussi BON ETAT.

Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **23/06/2023** à **16:27**

Bonjour,

Qu'est-il inscrit sur l'EDLS concernant ce matelas ? Si rien n'est noté aucune retenue n'est légale. S'il est noté taché ou jani, il peut vous être retenu le prix moins la vétusté. 250 euros semble raisonnable.

Concernant le ménage. Si l'EDLS ne mentionne rien, aucune retenue n'est légale.

Si la saleté est notée sur l'EDLS, le ménage peut vous être imputé, non pas sur la base du temps de travail du bailleur, mais sur la base d'une devis d'une entreprise.

Attention, si vous contestez, un devis élevé peut être facilement établi, et 100 euros semble assez raisonnable.

Par **Pierrepauljean**, le **23/06/2023** à **17:36**

bonjour

@yapasdequoi: je suppose que vous vouliez écrire EDL S et pas EDL E

concernant le matelas, comme il est indiqué "jauni" sur l'EDL S, la retenue est justifiée

concernant le ménage, la proposition de retenue pourrait être acceptée

comme dit précédemment, le propriétaire pourrait faire établir un devis avec un montant plus important

Par **Visiteur**, le **23/06/2023** à **18:09**

oui merci je corrige... !

on est d'accord.